LEGENDE

Limite de commune

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AS.1 - Conservation des Eaux : Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables souterraines et minérales. (Ouvrage concerné : Aqueduc de l'Avre)

A.4 - Conservation des Eaux : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau. Ouvrages concernés : La Vesgre-

Edifice classé

Edifice inscrit

Site inscrit

AC.1 - Conservation du patrimoine : Servitude de protection des monuments historiques. Périmètre de protection de 500 m. de rayon.

AC.2 - Protection des sites Naturels et Urbains : Servitudes de protection des sites et monuments naturels. (Site inscrit)

I.4 - Canalisations électriques : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. (Ouvrage concerné : Ligne à 2 x 225 kv MEZEROLLES - VILLEJUST)

Mines et carrières : (P.P.R.) Périmètre délimitant une zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains.

T.1 - Voies ferrées : Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'applique les servitudes relatives au Chemin de Fer. (Voie ferrée concernée : Ligne SNCF Paris - Granville)

EL.11 - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération voie concernée : RN 12 ayant le caractère de route express entre Bois d'Arcy et Dreux.

PT.3 - Réseaux : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. (Câble T.R.N. n° 227 posé en pleine terre et en conduites multiples)

Zone A : Inconstructible
Zone B : Inondable (connue)

Servitudes en zones submersibles des cours d'eau non domaniaux : (P.P.R.)

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

HOUDAN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

5.3	*Plan des Servitudes*			
	Version PLU APPROUVE			
	Echelle	*1/5 000ème*	*Date*	*le 22 juin 2017*

Espace Apui Urbaniste - 23 bd Henri IV - 75004 Paris
Téléphone : 01 42 78 71 34 - Fax : 01 40 29 97 80
E.mail : espace.apui@wanadoo.fr

HOUDAN (78)

N

Tableau d'assemblage des communes des Yvelines

HOUDAN

ZONAGE DES CAVITES SOUTERRAINES

Echelle:1/

Zonage P.P.R.(Ancien R.111.3) – Arrêté Prefectoral du 05.08/1986

Zonage P.P.R.– Arrêté Prefectoral du

Zonage non réglementaire

Limite de commune — *Superficie:* 1041ha

Nature géologique du matériau excavé

Gypse	*Calcaire*	*Craie*	*Marnière*	*Divers (souterrains, ...)*
		17.2ha		

Adresse : I.G.C. 5,rue Pierre LESCOT 78000 VERSAILLES tel.: 01.39.25.12.12.

Edité par l'INSPECTION GENERALE des CARRIERES en 2001

DEPARTEMENTS des YVELINES , du VAL D'OISE et de l'ESSONNE